



Mouvement Entraînement responsable (MER)

Liste de contrôle organisationnelle pour les organismes sportifs



L'Association canadienne des entraîneurs a conçu une liste de contrôle du MER comportant des ressources, des modèles et des liens utiles pour aider les organismes sportifs à implanter des pratiques de sport sécuritaire. Les renseignements et les outils de cette liste, disponible à l'adresse coach.ca/MER, sont mis à jour de façon régulière.

Éléments à examiner avant de signer la déclaration d'engagement du mouvement Entraînement responsable (MER)

Examiner chaque exigence du MER.

Inviter un représentant provincial ou territorial de la formation des entraîneurs (RPTFE) ou un représentant de la sécurité dans le sport (sportsafety@coach.ca) à une réunion avec les intervenants pour qu'il leur présente les détails du MER.

Discuter du MER avec les intervenants, membres, employés, parents, tuteurs, entraîneurs, athlètes, participants et bénévoles lors des réunions du conseil d'administration, des assemblées générales annuelles (AGA) et des réunions avec le personnel.

Obtenir l'approbation du conseil d'administration pour signer la déclaration d'engagement et s'engager à adopter les trois piliers du MER.

Obtenir l'approbation des membres pour signer la déclaration d'engagement du MER, s'il y a lieu.

Passer en revue les politiques et procédures organisationnelles en vigueur.

Devenir un champion du MER en signant la déclaration d'engagement : un événement à souligner et à diffuser dans tous vos réseaux!

Utiliser les ressources disponibles pour orienter la mise en œuvre du MER

Trousse de marketing du MER

Affiche du MER

Vidéo du MER

Éléments graphiques du MER

La Règle de deux

Engager des conversations sur l'esprit et la mise en pratique de la Règle de deux* avec les intervenants. Veiller à la participation des athlètes et participants, des entraîneurs, du personnel, des membres du conseil et des bénévoles à ces conversations pour chercher à comprendre et mettre en œuvre la Règle de deux.

Examiner, mettre à jour et cocréer des politiques, outils, ressources et pratiques qui soutiennent l'ensemble des intervenants (p. ex., la planification des déplacements à une activité). Ressources :

[Lignes directrices](#) et [Supplément aux Lignes directrices](#) pour la protection des jeunes athlètes sur la route

[Code de conduite et de déontologie](#), harmonisé avec le [Code de conduite universel pour prévenir et contrer la maltraitance dans le sport \(CCUMS\)](#)

Éléments graphiques sur la Règle de deux

En savoir plus : accéder au module de formation en ligne La Règle de deux expliquée.

Veiller à la diffusion de communications transparentes entre votre organisme et les membres. Informer les membres des différents moyens de communication utilisés (p. ex., par courriel, par notification TeamSnap ou par messagerie de groupe Facebook).

Mettre en place une pratique et un processus pour consigner les communications échangées entre les intervenants.



Formation sur l'éthique

Offrir un soutien aux entraîneurs et nouveaux entraîneurs qui souhaitent suivre de la formation ou obtenir une certification.

Module de formation et évaluation en ligne [Prise de décisions éthiques PNCE](#)

Formation sur la [sécurité dans le sport](#)

Formation [Respect et sport](#) ou [Priorité Jeunesse](#) ou autre formation équivalente

Module de formation en ligne [Création d'un environnement sportif sain PNCE](#)

Module de formation en ligne [Prendre une tête d'avance en sport PNCE](#)

Module de formation en ligne [Diriger un sport sans dopage PNCE](#)

Module de formation en ligne [La santé mentale dans le sport](#)

Faire la promotion d'une autre formation du [Programme national de certification des entraîneurs \(PNCE\)](#)

Vérification des antécédents

Vérifier qu'un processus de vérification des antécédents transparent et rigoureux est en place pour l'ensemble des entraîneurs, du personnel et des bénévoles.

Afficher les exigences sur le site Web de l'organisme : formulaire de demande, politiques, exigences de la vérification approfondie des renseignements de la police ou de la vérification des antécédents judiciaires à l'international, références professionnelles, emplois précédents et expérience en entraînement.

Consulter la Politique de vérification des antécédents des entraîneurs pour les organismes sportifs.

Utiliser une [grille de vérification des antécédents du MER](#).

Utiliser un [modèle](#) de politique sur la vérification des antécédents.

Pratiques exemplaires importantes du MER à conserver

Avoir un système en place pour reconnaître les situations d'abus ou d'inconduite, les signaler et y répondre.

Tenir une séance d'information annuelle avec les anciens et nouveaux membres pour les informer du titre de champion du mouvement Entraînement responsable endossé par votre organisme sportif.

Mener une révision annuelle des politiques, procédures et ententes.

Organiser régulièrement des séances d'information à l'intention des entraîneurs, parents, bénévoles et participants aux fins suivantes :

- Les sensibiliser aux situations délicates ou problématiques, par exemple, les déplacements vers les lieux de compétition et les communications numériques;
- Échanger des idées pour trouver des solutions;
- Donner de l'information aux intervenants sur le MER et la volonté de l'organisme à signer la déclaration d'engagement.

Adopter les principes [Sport pur](#).

* L'ACE reconnaît qu'il existe des circonstances dans lesquelles il n'est pas possible de respecter intégralement toutes les politiques et procédures de la Règle de deux. Les pratiques exemplaires et les intentions qui sous-tendent cette règle visent à protéger l'ensemble des intervenants.